

Arrondissement de CAMBRAI

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 JANVIER 2023

OBJET: Nº

11

RAPPORTEUR: Monsieur LE MAIRE

<u>INTITULÉ</u> : PERSONNEL COMMUNAL. RIFSEEP. FILIERE TECHNIQUE. CATEGORIE A. CADRE D'EMPLOIS DES INGENIEURS. TRANSPOSITION DES NOUVEAUX PLAFONDS ANNUELS

Le Conseil Municipal de la Ville de CAMBRAI, régulièrement convoqué le 17 Janvier 2023 s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Cambrai, sous la présidence de Monsieur François-Xavier VILLAIN, Maire.

MEMBRES EN EXERCICE: 39

MEMBRES PRÉSENTS:

M. François-Xavier VILLAIN Maire de CAMBRAI;

Mme DELEVALLÉE Maire-Adjointe;

M. F. WIART; Mme GAILLARD; Mme LABADENS; M. MOAMMIN; Mme DROBINOHA; M. L. WIART; Mme WIART; M. SIMÉON; M. DOBREMETZ Adjoints au Maire; M. BAVENCOFFE Mme BILBAUT; M. DEVILLERS; Mme POMBAL; Mme CARDON; Mme LIÉNARD; M. BARTKOWIAK; Mme CAFÉDE; Mme SAYDON; M. FLAMRIN; M. LAURENT; M. TRANOY; Mme BRIQUET; Mme CHATELAIN; M. VAILLANT; M. MAURICE; Mme BURLET; M. LEROUGE;

M. PHILIPPE ; Mme DESSERY

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS:

M. P.A VILLAIN qui a donné procuration à M. F. WIART Mme DEMONFAUCON qui a donné procuration à M. LE MAIRE Mme CHARPENET qui a donné procuration à Mme LIÉNARD M. SIMPERE qui a donné procuration à M. FLAMEIN Mme BERTELOOT qui a donné procuration à Mme DELEVALLÉE M. SIEGLER qui a donné procuration à Mme LABADENS Mme DESMOULIN qui a donné procuration à M. MAURICE M. DERASSE qui a donné procuration à M. LEROUGE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE:

M. Benoit VAILLANT

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations du 13 février 2017, 26 juin 2017, 2 octobre 2017 et 28 juin 2018, le conseil municipal a décidé - après avis favorable du comité technique paritaire - de la mise en place du RIFSEEP aux agents de catégories A, B et C concernés, en fixant les groupes de fonctions, les critères d'attribution ainsi que les montants maximums applicables.

Suite à la parution d'un décret permettant la transposition aux corps transitoires équivalents à la fonction publique d'Etat, le RIFSEEP a été transposé par délibération du 2 juillet 2020 aux Ingénieurs territoriaux (Catégorie A): ingénieurs, ingénieurs principaux, ingénieurs hors-classe.

Pour rappel,

Le RIFSEEP comprend 2 parts:

- l'indemnité de fonctions, des sujétions et d'expertise liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle (I.F.S.E.)
- le complément indemnitaire annuel, élément facultatif et variable, versé selon l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent (C.I.A.).

Les critères d'attribution précédemment instaurés par délibérations pour les 4 groupes de fonctions de la catégorie A sont :

- A1: fonctions de : Direction Générale des Services, Direction Générale Adjointe des Services, Direction des Services Techniques
- A2: responsable service avec technicité du poste
- A3: responsable deservice sans technicité
- A4: technicité du poste; responsable adjoint de service

Il vous est Proposé aujourd'hui de transposer, à compter du 1^{er} janvier 2023, les montants maximum applicables pour le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux prévus par arrêté:

ω				
I.F.S.E.			C.I.A.	
Groupes	Montant	individuel	Groupes	Montant individuel
de	maxi.	ier er	de	maxi
fonction	(euros) par and		fonction	(euros) par an
A1	46 % 0		A1	8 280
A2	40 290		A2	7 110
A3	36 6 0		A3	6 350
A4	31 450		A4	5 550

Le Comité Social Territorial (CST) a émis un avis favorable lors de sa réunion du 11 janvier 2023.

Adopté à l'unanimité

Suivent les signatures Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance

M. Benoit VAILLANT

Le Maire de Cambrai,

François-Xavier VILLAIN